



VOIRIE - Commune de Saint-Pierre-du-Vauvray - Aménagement mobilité douce et sécurisation allée du Roule - Convention financière - Autorisation

RAPPORT

M informe les membres du Conseil que la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure souhaitent réaliser l'aménagement de l'allée du Roule.

Cette opération ne nécessite pas l'intervention d'un maître d'œuvre extérieur aux services communautaires. Son coût est estimé à 95 500 € HT, sur la base des marchés pluriannuels de voirie et de signalisation.

L'opération bénéficie d'une participation de 25 000 € HT au titre des petits aménagements prévus dans le cadre du pacte financier et fiscal adopté par la délibération n°2021-33 en date du 25 mars 2021.

Il convient de conclure avec la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray une convention afin de déterminer avec précision l'étendue de l'opération. Cette convention prévoit notamment de fixer la participation financière de la commune à 32,5 % du montant HT restant à charge, soit une participation estimée à 22 912,50 € HT.

La commune souhaite que le solde de son enveloppe de fonds de concours de droit commun (21 331 € HT), soit déduit de son reste à charge au titre du dispositif de fonds de concours « virtuel ». Le solde de sa participation financière s'élève à 1 581,50 € HT.

La répartition financière de l'opération se présente comme suit :

Montant des travaux :	95 500.00 €HT
Déduction au titre des Petits Aménagements	25 000.00 €HT
Reste à charge	70 500.00 €HT
Participation CASE 67,5 %	47 587.50 €HT
Participation Commune 32,5 %	22 912.50 €HT
Déduction « fonds de concours virtuel »	21 331,00 €HT
Reste à charge de la commune	1 581.50 €HT

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'accepter cette opération et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention financière dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

DECISION

Le conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU la délibération du Conseil communautaire n°07.112 en date du 10 mai 2007, approuvant le dispositif permettant de réaliser les aménagements sur la voirie communale ;

VU la délibération n°2021-33 en date du 25 mars 2021 adoptant le pacte financier et fiscal 2020-

2026 ;

VU la délibération n°2021-139 en date du 8 juillet 2021 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie ;

ACCEPTE l'opération d'aménagement de l'allée du Roule pour un montant total estimé à 95 500 €HT ;

AUTORISE la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray à utiliser son fonds de concours dit « virtuel », en mobilisant le solde de son enveloppe de fonds de concours de droit commun pour supporter une partie de son reste à charge à hauteur 21 331 €HT ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la participation financière de la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray, estimée à 1 581,50 €HT ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle ;

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal 2026 - AP – chapitre 21 – article 2151 – ligne de crédit 16989 – gestionnaire : voirie.

DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget principal 2026 - AP – chapitre 13 – article 13241 – ligne de crédit 11158 – gestionnaire : voirie.